



Resiliation de bail pour vente

Par **jean**, le **09/08/2011** à **19:39**

Bonjour,
nous avons resilier le bail de notre locataire pour vente en respectant le preavis de 6 mois.
mais depuis ma femme est reconnue invalide et moi j'ai ete licencie nos revenus ayant
enormement diminuer pouvons nous habiter dans ce logement et ne plus le vendre du moins
pour l'instant
merci

Par **mimi493**, le **09/08/2011** à **19:52**

Il n'est pas possible de résilier un bail pour vente.
On ne peut que ne pas renouveler le bail en envoyant un congé, pas seulement avec préavis
de 6 mois, mais préavis de 6 mois AVANT la fin du bail. Le congé ne prend effet qu'à la fin du
bail. Attention, beaucoup de bailleurs pensent qu'il suffit d'un préavis de 6 mois en cours de
bail.

Les locataires sont-ils partis ?